

Le Groupe-conseil sur la politique culturelle du Québec, *Une politique de la culture et des arts*, Rapport Arpin, Québec, Gouvernement du Québec, Les Publications du Québec, juin 1991

Jean-Guy Lacroix

Numéro 16, printemps 1991

Art, artistes et société

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002136ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002136ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie - Université du Québec à Montréal

ISSN

0831-1048 (imprimé)

1923-5771 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lacroix, J.-G. (1991). Compte rendu de [Le Groupe-conseil sur la politique culturelle du Québec, *Une politique de la culture et des arts*, Rapport Arpin, Québec, Gouvernement du Québec, Les Publications du Québec, juin 1991]. *Cahiers de recherche sociologique*, (16), 153–157.  
<https://doi.org/10.7202/1002136ar>

Je terminerai cette note en soulevant deux problèmes abordés rapidement tant par Angenot que par Cambron: celui de l'intégration et de la place de ce type d'analyse dans une étude historique totalisante d'une formation sociale et celui du statut des textes littéraires au sein du discours social.

On pourrait formuler le premier problème par la question suivante: l'analyse du discours social peut-elle tenir lieu d'étude de la pratique sociale? Ce qui supposerait, si l'on répondait affirmativement, qu'il y a équivalence, sinon identité complète, entre discours et pratique sociale. Là-dessus Angenot et Cambron sont formels: le discours est un élément décisif de la vie en société, mais il ne la résume pas, ne la synthétise pas totalement si bien qu'il y a place pour une histoire "au-delà des discours - qu'une histoire des discours comme tels peut contribuer sans paradoxe à favoriser" (Angenot, p. 38). Il reste donc à penser et à poser concrètement le rapport entre formation discursive et formation sociale.

Le second problème concerne le statut du **littéraire** dans des analyses comme celles-ci où il n'occupe pas une **place privilégiée**: lieu d'une pratique symbolique singulière, travail d'investissement, de mise à distance et de stylisation du langage, il apparaît déterminé pour l'essentiel par les règles générales qui valent pour l'ensemble du discours social. On peut, bien entendu, considérer que ce qu'il perd en spécificité il le regagne en ouverture, en trouvant sa place véritable dans l'économie sociale et discursive d'une collectivité, mais le "littéraire" que je suis ne peut s'empêcher de penser que ce décentrement, nécessaire sans doute, exprime à sa manière le déclin de l'écrit (et de ses possibilités les plus élevées) dans nos sociétés régies par les médias électroniques voués au culte des éléments les plus spectaculaires de la culture.

Jacques PELLETIER  
Département d'études littéraires  
Université du Québec à Montréal

Le Groupe-conseil sur la politique culturelle du Québec, *Une politique de la culture et des arts*, Rapport Arpin, Québec, Gouvernement du Québec, Les Publications du Québec, juin 1991.

Créé en février 1991 par la ministre des Affaires culturelles, madame Liza Frulla-Hébert, le groupe-conseil, présidé par monsieur Roland Arpin, avait pour mandat de préparer à l'intention du gouvernement québécois une *Proposition de politique de la culture et des arts*. Cette proposition, de plus de trois cents pages, déposée le treize juin vise:

(...) à présenter un cadre aussi juste et généreux que possible de la situation culturelle du Québec et des voies à parcourir pour développer toujours

davantage la culture, les arts et l'action culturelle sur l'ensemble de son territoire (p. 35).

Les auteurs précisent à ce propos que leur proposition veut donner "à la culture une place tout aussi importante que le social et l'économique" et, donc, en faire "un moteur du développement et un point de repère obligé de toutes les grandes décisions politiques" (p. 35).

Le livre remis par le Groupe-conseil commence par un aperçu (p. 17-33)<sup>1</sup> qui résume très bien l'ensemble des recommandations et des réflexions sur lesquelles celles-ci se fondent. Après une courte introduction où on précise pourquoi il est nécessaire que le Québec se dote d'une politique culturelle (pp. 37-51), suivent trois chapitres. Ils abordent les questions: du développement des arts et de la culture (chap. 1, p. 53-105); de l'accès à la vie culturelle (chap. 2, p. 107-175); de l'intervention du gouvernement et de ses partenaires dans le domaine (chap. 3, p. 177-289). En conclusion (p. 291-301), le rapport traite de la nouvelle place à accorder à la culture et de la mission d'un futur ministère de la culture.

Chaque chapitre de même que la conclusion du rapport se terminent par l'énoncé de recommandations. En fait, cette *Proposition de politique de la culture et des arts* est constituée d'un ensemble important de recommandations, cent-treize au total. Il faut toutefois retenir que s'il est impressionnant par son volume cet amalgame de propositions pêche par manque d'articulation et, à certains moments, par absence d'approfondissement. On ne saurait trop ici reprendre la remarque d'André Coupet concernant le peu de temps que le Groupe a eu pour s'exécuter<sup>2</sup>.

Plusieurs recommandations du rapport sont à souligner parce qu'elles pourraient permettre de répondre à des problèmes structureaux affligeant le monde québécois des arts et de la culture. Nous pensons entre autres aux recommandations 16 à 23 (p. 101) concernant l'ouverture sur le monde et la nécessité d'accroître l'action internationale. Nous référons aussi à la recommandation 38 où on suggère d'adopter des mesures fiscales pour stimuler l'acquisition d'œuvres d'art par les particuliers et où on propose d'étendre l'application du programme du 1%<sup>3</sup> au secteur privé et aux municipalités et à la commande d'œuvres soulignant de grands événements (p. 105). La recommandation 48 concernant la cartographie de la distribution et du développement des équipements (p. 171) pourrait permettre de créer l'instrument de base pour effectuer la planification qu'il est impérieux de faire afin de régulariser et de mieux contrôler le développement culturel. Cette

<sup>1</sup> Cet aperçu fut presque intégralement publié par *Le Devoir*, 15 juin 1991, p. B-8, sous le titre "La culture, mission essentielle de l'État: s'ouvrir sur le monde et miser d'abord sur le génie humain".

<sup>2</sup> P. des Rivières, "Pas 15, mais 150 millions \$: l'économiste André Coupet décèle "quelques timidités"", *Le Devoir*, 20 juin 1991, p. B-1.

<sup>3</sup> Programme par lequel le gouvernement s'engage à consacrer 1% du budget de construction des édifices publics à l'achat ou à la commandite d'œuvres.

proposition est d'ailleurs très bien complétée par celle (#82, p. 283) qui concerne la création d'un observatoire des politiques culturelles dont le mandat serait d'alimenter en données les différents intervenants dans le domaine. Par ailleurs, la proposition de créer un véritable ministère de la culture (#74, p. 280) couplée avec celle concernant la nécessité d'établir une programmation triennale (#111, p. 301) indique bien que la *Proposition de politique* remise à la ministre Frulla-Hébert vise à faire de la mission culturelle une tâche majeure et du ressort exclusif de l'État québécois (#94, p. 286):

(...) la culture et les valeurs qu'elle véhicule doivent être placées au coeur du développement du Québec; la culture doit faire partie des forces et des dimensions qui influencent les grandes décisions; le gouvernement, l'État lui-même, doivent reconnaître que la nouvelle priorité à accorder à la culture est le reflet du niveau de développement auquel est parvenu le Québec.

De là à revendiquer la pleine compétence du Québec dans le domaine culturel, il n'y a qu'un pas qu'il faut franchir et que franchit la présente *Proposition*, (...) (p. 231-232).

Cependant, malgré sa grande qualité, le rapport Arpin n'est pas sans soulever quelques inquiétudes. Entre autres, ce qu'on dit de l'Institut Québécois de Recherche sur la Culture (p. 222-223), tout juste avant de parler de la nécessité de mettre sur pied un observatoire des politiques culturelles (p. 223-226), fait craindre pour l'autonomie et la liberté académique de l'Institut. Par ailleurs, la recommandation 99 concernant la taxation des produits culturels est à la fois confuse et timide. En effet, si on désire stimuler la demande par un abattement de taxes pourquoi s'arrêter à 3%? Pourquoi ne pas tout enlever, comme le suggérait André Coupet<sup>4</sup>? D'un autre côté, le rapport consacre plusieurs de ses réflexions aux différents paliers gouvernementaux intervenant dans la gestion des arts et de la culture (p. 192-201), mais il ne résulte de ces considérations que des propositions de partage des pouvoirs et des rôles qui ne débouchent aucunement sur une vision articulée de l'ensemble gestionnaire à mettre en place.

Finalement, certaines absences sont troublantes. Le rapport est en effet particulièrement économe dans ses considérations sur la situation économique des artistes (p. 92-97) et absolument silencieux en terme de recommandation à ce sujet, sauf en ce qui concerne le droit d'auteur (#34, 35 et 36). La solution à la situation socioéconomique déplorable des artistes ne se réduit pas à la réforme du droit d'auteur. De plus, même si on proclame que l'intégration économique des créateurs passe inéluctablement par l'exercice du droit de propriété des artistes sur leurs œuvres et que cela s'incarne dans une juste rémunération des utilisations de celles-ci (p. 93), on demeure dans l'ordre des voeux pieux tant et aussi longtemps qu'on ne définit pas ce qu'on entend par *juste rémunération*. Or, le noeud gordien de la

---

<sup>4</sup> Entrevue accordée au *Devoir*, article cité.

situation socioéconomique des artistes s'enlasse précisément autour de cette question et il ne sera sûrement pas tranché par la simplicité peu alexandrine du seul souhait d'une rémunération juste; surtout pas si cela se réduit pour les artistes à "pouvoir vivre avec un minimum de sécurité financière" (p. 92).

D'autres absences sont aussi à signaler. Il est particulièrement étonnant de ne point retrouver dans une proposition de politique culturelle de considérations sur les rapports culturels inter-ethniques. Dans une perspective de construction nationale non pas passiviste, mais tournée vers le monde entier, la contribution des groupes ethniques — dont les Amérindiens, ne soyons pas amnésiques — au devenir du peuple québécois est fondamentale. Une politique culturelle véritablement nationale ne saurait "oublier" cette réalité.

Il nous faut aussi signaler l'étrange absence de considérations sur la situation particulière des femmes artistes. Les arts et la culture, répétons-le, ne sont pas à l'abri de la discrimination faite aux femmes. Au risque de froisser les idéalistes pensant que l'art est asexué, nous tenons à rappeler que si le talent n'est effectivement pas borné par la différence sexuelle, il n'en demeure pas moins que les conditions sociales de développement et de reconnaissance des artistes, de valorisation et de consécration de leurs œuvres ou de leurs performances sont, elles, différentielles et discriminatoires. On ne peut aujourd'hui avoir la prétention de faire une politique sans tenir compte de cette injustice qui prive notre société d'une partie importante de son imaginaire.

Mais si nous signalons ces carences de la *Proposition* faite à la ministre des Affaires culturelles, ce n'est pas pour dévaluer le rapport lui-même. Compte tenu de la tâche que constituait son mandat et le temps dont le Groupe disposait, il faut convenir que le document peut d'ores et déjà être considéré comme une référence obligée de la réflexion sur le développement des arts et de la culture. Par contre, il est clair que ce travail devra être complété lors de la commission parlementaire que recommande de tenir le Groupe (#109, p. 301).

En terminant, il faut saluer la valorisation des arts et de la culture que fait le rapport Arpin en soulignant qu'ils sont aussi importants que le social et l'économique et en insistant:

(...) sur le fait que la culture et les arts sont devenus, au fil du développement de la société québécoise, un bien collectif, un faisceau de valeurs importantes qui donnent un sens à la vie. Des valeurs qui doivent être intégrées dans l'organisation sociale, mais aussi dans les choix économiques de l'État, les choix des gouvernements, mais aussi ceux des entreprises et des individus. (p. 235-236)

Toutefois, on ne peut taire l'appréhension qui surgit lors de la lecture de plusieurs passages du rapport et qui laissent penser que les travaux du Groupe ont aussi été effectués sous la férule d'impératifs mercantiles hégémoniques depuis déjà

un bon nombre d'années et dominants dans les considérations de tous les gestionnaires, politiques ou autres. Ainsi, entre autres, on affirme que le soutien aux créateurs doit se faire sur le modèle de l'aide à la recherche-développement et selon les mêmes critères de "rentabilité" appliqués aux autres secteurs d'activités (p. 60). Plus loin, traitant de la redéfinition des règles d'administration et de financement des arts et de la culture, on se demande quelle est la part du budget total de l'État qu'il est raisonnable et possible de "consacrer" à la culture. On se demande également si la formation professionnelle ne pourrait pas être réalisée à moindre coût (p. 266). Il n'est pas dans notre intention de soutenir qu'une politique culturelle n'a pas à tenir compte de la question de la rareté des ressources financières. De toute évidence, aucune société ne peut faire l'économie de telles considérations. Cependant, ce qui dans la *Proposition* étonne et fait craindre, c'est qu'on se contente de juxtaposer deux logiques qui peuvent devenir contradictoires: l'une qui affirme l'importance et la primauté de la culture; l'autre qui met l'accent sur le rentable et le raisonnable. En n'abordant pas de front cette contradiction, on se prive des réflexions nécessaires à l'établissement des priorités qui dictent l'allocation des ressources. Est-il besoin de le repréciser? À chaque fois qu'on se contente de juxtaposer ces impératifs et qu'on laisse le marché régler leurs rapports, la culture en sort perdante. Pour que cela ne soit pas, il faudrait que la *Proposition* tranche sur ce qui a préséance entre le disponible-raisonnable-rentable et le nécessaire-impérieux. On ne peut que souhaiter que la politique culturelle qui devrait surgir du processus enclenché par les travaux du Groupe-conseil établira clairement la primauté de la culture et que cela commandera l'allocation des ressources financières nécessaires à sa réalisation. Sans cela, toute belle et généreuse qu'elle soit, cette politique demeurera, encore une fois, vœux pieux, lettre morte, espoir déçu.

Jean-Guy LACROIX  
 Département de sociologie  
 Université du Québec à Montréal

Marie Carani, *L'oeil de la critique: Rodolphe de Repentigny, écrits sur l'art et la théorie esthétique, 1952-1959*, Québec, Les éditions du Septentrion et Les Nouveaux Cahiers du Célat, 1990.

Dans cet ouvrage de près de trois cents pages, l'auteure se concentre sur l'œuvre critique de de Repentigny, qui fut aussi peintre et photographe.

Afin de resituer la portée novatrice de l'action de ce critique d'art ayant travaillé au journal *La Presse* et rendre compte de sa contribution aux débats de son époque et de son engagement, Marie Carani a effectué une relecture de son œuvre critique sous deux angles, historio-socio-culturel et esthétique, à partir de différents